

## **Mode d'obtention**

Obtenu par mélange de broyats ligneux et de matières agronomiques issues du traitement de l'eau (MIATE) Après fermentation, criblage et maturation, il répond à la norme amendement organique NFU 44-095.

## Dose d'apport

- La dose d'apport de référence en grandes cultures est de 5 à 10 T/ha.
- Fertilisant de type la (C/N de 8) d'ou souplesse pour épandage et stockage.
- Il n'entre pas dans le seuil des 170 kg d'azote organique/ha/an.

## **Conditionnement**

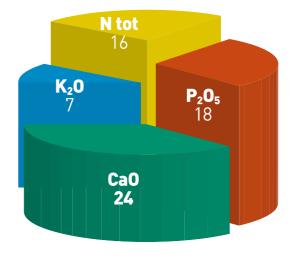
- Vrac par camion benne ou fond mouvant 28/30T.
- Idéalement plate forme pour recevoir en morte saison.
- → L'apport de fertilisants organiques participe au maintien de la teneur en matières organiques des sols, favorise la vie biologique et la rétention en eau

## Composition chimique du produit

(Kg/T de produit brut)

• Taux Matière sèche : 50 %MS mini

• Matière Organique : 30 %M0





Distribué par